

0341656R
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE PHILIPPE LAMOUR
275 AVENUE DE LA PETITE MOTTE
34280 LA GRANDE MOTTE
Tel : 0467564360

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Prise en charge des frais de restauration ou d'hébergement des intervenants extérieurs

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 36

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/06/2022

Réuni le : 28/06/2022

Sous la présidence de : Jean-Louis Lopez

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

le remboursement des frais de restauration ou d'hébergement des intervenants extérieurs prévus par convention.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0